



CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE D'ETUDE ET DE RECHERCHE
Entre Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'Institut d'études politiques [IEP] de Saint-Germain-en-Laye, sise 5 rue Pasteur, 78100 Saint-Germain-en-Laye, école interne de CY Cergy Paris Université rattaché par convention à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines / Paris-Saclay, n° SIRET: 130 025 976 00122, représenté par **Monsieur Emmanuel BLANCHARD**, agissant en qualité de Directeur et par délégation du président de CY Cergy Paris Université,

ci-après dénommé « **Sciences Po Saint-Germain-en-Laye** »

d'une part,

Et

Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, sise Immeuble Autoneum, rue des Chevries, 78410 AUBERGENVILLE, n° SIRET 200 059 88900010, représentée par **Madame Cécile ZAMMIT-POPESCU** en sa qualité de Présidente, en vertu de la délibération du Bureau communautaire du 15 mai 2025,

ci-après dénommé « **GPS&O** »

d'autre part.

Ci-après dénommées communément « les Parties » et individuellement la « Partie ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente Convention est la réalisation d'un projet collectif tutoré pluriannuel par les étudiants du Master 2 « Métiers du politique et de l'action publique territoriale » pour la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Le projet collectif consiste en l'organisation et l'animation de focus groups d'habitants dans les quartiers prioritaires politique de la ville concernés par des opérations de renouvellement urbain sur le territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Ces focus groups alimenteront la démarche plus large d'évaluation de la politique de renouvellement urbain menée par GPS&O.

Le cahier des charges du projet figure en Annexe 1 de la présente Convention.

ARTICLE 2 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA CONVENTION

Les pièces constitutives de la Convention, dont les Parties affirment avoir pris entière connaissance, sont la présente Convention et l'Annexe 1.

L'ensemble des stipulations des présentes constitue l'intégralité de la Convention entre les Parties eu égard à son objet et remplace et annule toutes les déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, contrats et accords préalables entre les Parties relatifs à l'objet de la Convention.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

3.1 Sciences Po Saint-Germain-en-Laye

Sciences Po Saint-Germain-en-Laye s'engage à réaliser le programme défini dans le cahier des charges figurant en Annexe 1 à compter de septembre 2025 jusqu'à février 2028.

Sciences Po Saint-Germain-en-Laye met tout en œuvre pour assurer le bon déroulement du projet conformément à l'obligation de moyens qui lui incombe.

Sciences Po Saint-Germain-en-Laye s'engage, pendant la durée de la présente Convention :

- à coordonner l'emploi de ses moyens humains et de ses connaissances scientifiques et pédagogiques afin d'assurer la réalisation du projet ;
- à mettre à la disposition des responsables scientifiques et pédagogiques désignés à l'article 4 de la présente Convention les moyens matériels et humains ayant la qualification pour la bonne réalisation du projet et décrits ci-après ;
- à mettre à la disposition des personnes employées à l'encadrement du projet pour les seuls besoins de celle-ci.

3.2 Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise s'engage :

- à désigner un interlocuteur privilégié des étudiants engagés dans le projet et de leur tuteur ;
- à leur fournir toutes données utiles et accessibles pour le bon déroulement du projet ;
- à assurer une participation régulière et active aux différentes étapes du projet.

ARTICLE 4 - RESPONSABLE SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE

La responsabilité scientifique et pédagogique de l'étude est assurée par un binôme d'enseignants du master 2 Métiers du Politique et de l'Action Publique Territoriale constitué de Renaud Epstein (co-directeur du M2 MPAPT) et Thomas Kirsbaum (enseignant en charge du cours « Démocratie participative et concertation »), qui assure l'encadrement du groupe d'étudiants mobilisés pour la réalisation du projet.

Leurs interlocuteurs privilégiés au sein de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise sont :

- la cheffe de projet suivi et évaluation, Zoé GUEUDET - zoe.gueudet@gpseo.fr / 0618341254
- Le chef du service Politique de la Ville, Damien GASSER - damien.gasser@gpseo.fr / 0631213875

ARTICLE 5 - SUIVI DE LA CONVENTION – LIVRABLES

Le suivi de la Convention est assuré :

- pour Sciences Po Saint-Germain-en-Laye : Renaud Epstein
- pour la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise: Zoé Gueudet

A chaque rentrée universitaire, un groupe d'étudiant-es du Master 2 MPAPT sera constitué.

Il sera composé de 3 à 4 étudiants lors des deux premières années et de 4 à 5 étudiants la troisième année.

Des focus groups seront organisés chaque année dans deux quartiers en renouvellement urbain, et dans trois quartiers la troisième année. La sélection des quartiers retenus sera réalisée en concertation avec GPS&O, en fonction de deux critères : l'état d'avancement des projets de renouvellement urbain et l'adhésion de la municipalité à l'organisation de focus groups d'habitants dans le cadre de l'évaluation.

Dans chaque quartier retenu, trois réunions de groupes d'habitants seront organisées, réunissant chacune des publics homogènes sans exigence de représentativité. Enfin, une réunion finale réunissant des participants volontaires issus de trois focus groups sera organisée afin de synthétiser les contributions et analyses recueillies. La présente démarche sera mise en œuvre annuellement entre les mois de septembre et février, conformément au calendrier prévisionnel figurant en annexe 1 de la présente Convention.

A l'issue de l'année, les étudiants réalisent la rédaction du livrable final et le restitue à GPS&O dans un format élargi à des habitants volontaires et à des représentants des collectivités concernées.

ARTICLE 6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – CONFIDENTIALITÉ

6.1. Propriété intellectuelle

Sous réserve des droits d'auteur détenus par les chercheurs, GPS&O partage avec Sciences Po Saint-Germain-en-Laye l'ensemble des droits de propriété intellectuelle liés aux résultats, pendant toute la durée légale de la propriété intellectuelle.

6.2. Confidentialité

Chaque Partie s'engage à maintenir confidentiels les renseignements, données et documents divers qui lui seraient communiqués par l'autre Partie et dont elle a connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente Convention.

Ne sont pas couverts par cette obligation de confidentialité, les informations, documents ou éléments déjà accessibles au public au moment où ils sont portés à la connaissance des Parties ou des documents de nature à être diffusés au public.

Chaque Partie est responsable des données à caractère personnel qu'il traite dans le cadre de ce partenariat notamment en ce qui concerne les données personnelles des stagiaires, et déclare être en conformité avec la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 7 - MODALITÉS FINANCIÈRES

Pour la période 2025-2028, la Communauté urbaine s'engage à verser une subvention de trente mille euros (30 000 €).

Il est convenu entre les Parties, que GPS&O procède à un versement de 10 000 € à l'issue de chaque vague de focus groups conduites sur les années universitaires conformément au calendrier suivant :

Année universitaire	Période de réalisation de focus groups	Date de paiement
2025-2026	Septembre 2025- Février 2026	Mars 2026
2025-2027	Septembre 2026- Février 2027	Mars 2027
2025-2028	Septembre 2027- Février 2028	Mars 2028

Les versement sont effectués chaque année sur le compte bancaire de l'Université de Cergy-Pontoise.

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	95000	00001000164	94	TPCERGY-PONTOISE			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
						BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1007	1950	0000	0010	0016	494	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

CY CERGY PARIS UNIVERSITE AGENT COMPTABLE

L'intitulé du versement sera le suivant : « MPAPT Projets collectifs tutorés GPS&O – année XXXX ».

ARTICLE 8 - DURÉE DE LA CONVENTION

Sciences Po Saint-Germain-en-Laye s'engage à réaliser le projet à compter de septembre 2025 jusqu'à mars 2028. La Convention prend effet à compter de la date de sa signature et prendra fin après la transmission des travaux réalisés à GPS&O.

Si les conditions de sa finalisation l'exigent, elle peut être prolongée par avenant signé des deux Parties une fois et pour une durée maximale de trois (3) mois.

ARTICLE 9 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente Convention au cours de son exécution interviendra par voie d'avenant, signé de chacune des Parties.

ARTICLE 10 – RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente Convention peut être résiliée dans l'hypothèse où l'une des Parties ne respecterait pas ses engagements. La Partie souhaitant la résiliation en informera l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – LITIGES

Dans l'hypothèse où un différend viendrait à naître entre les Parties lors de l'interprétation ou l'exécution de la présente Convention, celles-ci doivent tout d'abord en rechercher le règlement à l'amiable en se réunissant à l'initiative de l'une des Parties. Dans le cas où la rencontre n'aurait pas lieu à cause du refus ou silence de l'une des deux Parties, ou n'aboutirait pas à la résolution du différend dans les trente (30) jours à partir du moment où l'une des Parties informe l'autre de sa volonté d'une rencontre, le différend est soumis au tribunal administratif de Cergy.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, en 2 exemplaires originaux, le

Sciences Po Saint Germain-en-Laye
Emmanuel Blanchard
Directeur

Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise
Cécile ZAMMIT-POPESCU
Président

Annexe 1 : Projets collectifs tutorés - Master 2 Métiers du politique et de l'action publique territoriale

Les projets collectifs tutorés du Master 2 MPAPT permettent aux étudiants de travailler sur une problématique territoriale réelle, en collaboration avec une organisation publique, privée ou associative. Sous la supervision de tuteurs académiques et professionnels, les étudiants développent leur projet sur six mois, aboutissant à un rendu final présenté au commanditaire et à un rapport écrit, parfois enrichi de formats innovants. Ces projets allient compétences académiques et réflexion pratique pour préparer les étudiants à leur futur rôle professionnel.

Thématiques des projets

Les projets collectifs du M2 MPAPT sont axés sur des démarches d'étude, de diagnostic, d'analyse comparée, d'évaluation, de prospective, de concertation ou de conduite de projet. Ils couvrent une large gamme de thématiques liées à l'action publique territoriale, telles que l'urbanisme, les politiques sanitaires, sociales, sportives, culturelles, ainsi que des enjeux transversaux comme la politique de la ville ou la transition écologique, sans oublier les questions de gouvernance. Ces projets abordent des problématiques diverses et variées, reflétant la diversité des thématiques de l'action publique locale.

Compétences acquises

En s'engageant dans leur mission, les étudiants mettent en application et renforcent les connaissances acquises dans le cadre de leur master, tant sur le plan thématique (relatives au sujet de leur projet) que transversal (conception, mise en œuvre et évaluation de politiques publiques, participation citoyenne, communication...)

Simultanément, ils consolident leurs compétences professionnelles fondamentales :

- Gestion de projet (gestion du temps, travail d'équipe, négociation avec des partenaires...)
- Animation de réunions et conduites d'entretiens
- Recueil, organisation et analyse de données
- Synthèse documentaire
- Production de supports de présentation et présentation orale

Déroulement des projets collectifs

Les projets collectifs sont une démarche pédagogique, non une prestation de service. Le financement par le commanditaire couvre la rémunération du tuteur, les frais des étudiants et le voyage d'études du M2. Chaque projet implique un groupe de 3 à 4 étudiants, travaillant deux jours par semaine pendant 5 à 6 mois, avec des cours du M2 sur trois jours. Les projets commencent en septembre et se terminent en février. Ils sont encadrés par un tuteur professionnel et supervisés par un des co-directeurs du M2 MPAPT.

Projet collectif : focus groups d'habitants dans le cadre de l'évaluation des projets de renouvellement urbain sur le territoire de GPS&O

Le projet collectif pluri-annuel (3 ans) confié par GPS&O au M2 Métiers du politique et de l'action publique territoriale consiste à organiser et animer des focus groups d'habitants dans des quartiers en renouvellement urbain. Ces groupes alimenteront l'évaluation de la politique de renouvellement urbain de GPS&O. Étant donné la difficulté d'un suivi longitudinal dans les QPV, l'étude se concentrera sur 2 PRU chaque année et 3 PRU la troisième année. Le choix des sites se fera avec GPS&O en fonction de l'avancement des projets et de l'accord des municipalités.

Organisation des focus groups

Un groupe d'étudiants du M2 MPAPT sera constitué chaque année, avec 3 ou 4 étudiants les deux premières années et 4 ou 5 en troisième année, encadré par Thomas Kirsbaum (enseignant spécialiste de la politique de la ville, en charge du cours « Démocratie participative et concertation » dans le M2 MPAPT). Chaque année, 3 groupes d'habitants seront créés, homogènes par génération (jeunes, adultes, retraités), pour favoriser les échanges autour de préoccupations communes. Chaque groupe comptera une quinzaine de participants et se réunira environ 2 heures en fin de journée, avec une collation prévue pour la convivialité.

Les échanges porteront notamment sur :

- la perception par les habitants de ce qui va bien ou ne va pas bien dans leur quartier ;
- leur connaissance du PRU ;
- les améliorations et difficultés imputables au PRU ;
- leur appréciation des dernières opérations réalisées dans le cadre du PRU et leur opinion sur celles dont la réalisation est prévue dans un futur proche ;
- les pistes de propositions qu'ils et elles pourraient être amenés à formuler.

Afin de compenser l'absence de suivi longitudinal sur plusieurs années d'un même groupe d'habitants, les étudiants interrogeront les participants des focus groups sur leurs perceptions rétrospectives du quartier au démarrage du NPNRU, sur leurs perceptions de la situation présente, et sur la manière dont ils et elles envisagent l'avenir de leur quartier, en prenant appui sur des supports visuels (cartes et photographies) collectés pendant la phase de préparation des réunions. Les débats seront orientés sur les relations que les habitants perçoivent entre les évolutions du quartier et la mise en œuvre du NPNRU.

Une quatrième réunion finale sera organisée, rassemblant des participants volontaires issus des trois focus groups. Il sera demandé à ces participants volontaires de venir présenter une synthèse des échanges au sein de leur focus group, préparée en amont avec l'appui du groupe d'étudiants. Cette réunion permettra d'exprimer le point de vue collectif de chaque groupe d'habitants, et non le point de vue individuel des habitants volontaires pour participer à cette réunion finale.

L'enjeu de cette dernière réunion est non seulement d'engager un débat entre les trois groupes d'habitants, en identifiant leurs convergences et divergences d'appréciation, mais aussi d'amorcer un débat avec des représentants institutionnels (maires, adjoints, équipes PRU, GPS&O...). Les acteurs en charge des projets de renouvellement urbain pourront ainsi « prendre le pouls » de la réception de ceux-ci par les habitants, apporter des réponses à leurs préoccupations et se nourrir des points de vue exprimés pour infléchir les projets le cas échéant.

Pour constituer les groupes, préparer les guides d'animation et réunir un corpus iconographique mobilisable pendant les réunions, les étudiants rencontreront en septembre-octobre de chaque année les chefs de projets PRU et contrat de ville des 2 puis 3 quartiers concernés. Avec les chefs de projets PRU, ils et elles réaliseront une visite du quartier pour se faire présenter les opérations réalisées, en cours et en projet. Avec les chefs de projet contrat de ville, les étudiants discuteront notamment des modalités de recrutement des participants.

Nous recourrons aux établissements scolaires pour faciliter le recrutement des collégiens/lycéens d'une part, et des parents d'élèves d'autre part. Pour le recrutement des participants des focus groups avec des seniors, nous nous appuierons sur les centres sociaux, en lien avec les chefs de projet politique de la ville. La préparation des focus groups inclura également des temps d'échanges entre les étudiants, leur tuteur et GPS&O.

Dans la mesure du possible, l'ordre chronologique des focus groups sera le suivant : seniors, parents d'élèves, élèves. Les focus groups se dérouleront dans des lieux « neutres » : établissements scolaires, équipements socioculturels, maison du projet.

Chaque focus group sera animé par un binôme d'étudiants. Le tuteur, Thomas Kirszbaum, sera présent sur l'ensemble des focus, tout en laissant le maximum d'autonomie aux étudiants pour les animer. Il contribuera plus directement à l'animation de la réunion finale avec les trois focus groups et les représentants institutionnels. Toutes les réunions seront enregistrées et intégralement retranscrites et anonymisées.

Au démarrage de chaque focus group, un représentant de GPS&O viendra présenter de manière synthétique (15 minutes maximum) le PRU concerné, sans toutefois rester présent durant les temps d'échanges entre habitants.

Principes d'animation des focus groups

Un focus group consiste à faire parler un groupe d'individus sur un sujet choisi par l'enquêteur qui guide l'échange en suggérant des idées et en utilisant par exemple des supports permettant d'animer la conversation (photos, vidéos...).

La composition du groupe peut varier de taille (un petit groupe est pertinent pour explorer de manière extensive un sujet, tandis qu'un plus grand groupe permettra d'augmenter le nombre de points de vue).

Le groupe peut rassembler des individus aux idées plus ou moins similaires. Si l'avantage du focus group est de pouvoir accéder à des points de vue convergents, et de dégager ainsi un « point de vue collectif », il ne faut pas oublier les contraintes inhérentes aux modalités de l'échange : les différences culturelles, les difficultés de communication, la dynamique de groupe, la tentation par certains de confisquer la parole, l'imprévisibilité de ce qui ne peut être anticipé, etc. L'animation des focus groups doit être conçue pour éviter autant que faire se peut ces écueils, en s'assurant notamment que la parole soit équitablement distribuée entre les participants.

Une formation aux techniques d'animation de focus groups sera préalablement assurée, lors de la rentrée universitaire, par Félix Grucker, aujourd'hui chargé de mission « participation » au sein de la Fondation pour le Logement des défavorisés et fort d'une expérience d'animation de groupes d'habitants dans le cadre de PRU dans le cadre de l'association CapaCité qu'il a fondée au début des années 2010. Félix Grucker intervient conjointement avec Thomas Kirszbaum dans le cours « participation citoyenne » du M2 Métiers du politique et de l'action publique territoriale.

Planning prévisionnel

La démarche proposée se déroulera entre septembre et février de chaque année universitaire, selon le calendrier suivant :

- en amont du lancement de la démarche en septembre : GPS&O présente la démarche aux collectivités, établit le lien avec les chefs de projet, collecte la documentation relative aux deux ou trois PRU concernés, et s'assure de la bonne organisation logistique (notamment la réservation des salles).
- septembre : présentation de la démarche aux étudiants du M2 par GPS&O et le tuteur du projet collectif ; constitution du groupe d'étudiants ; formation aux techniques d'animation des focus groups; cadrage de la démarche par le tuteur, et notamment orientation vers des lectures permettant aux étudiants de se familiariser avec la politique de renouvellement urbain ; rencontre avec GPS&O pour affiner le cadrage de la mission.
- octobre-novembre : visite des quartiers retenus pour l'étude et entretiens avec les chefs de projet renouvellement urbain concernés ; entretiens avec les chefs de projet politique de la ville ; recrutement des participants en lien avec les établissements scolaires et les centres sociaux ; élaboration d'une grille d'animation.
- novembre-décembre : animation des focus groups ; analyse de la retranscription de l'ensemble réunions par les étudiants.
- mi-janvier : organisation de la réunion inter-groupes d'habitants associant des acteurs institutionnels et animation de cette réunion par le tuteur ; analyse de la retranscription de cette réunion par les étudiants.
- mi-janvier à fin janvier : préparation d'un support de présentation synthétique des résultats de l'étude à GPS&O ; réunion de présentation du support.
- février : rédaction du livrable final et restitution à GPS&O dans un format élargi à des habitants volontaires et à des représentants des collectivités concernées.